Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le





CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 16/10/2023

DATE DE CONVOCATION : 10/10/2023 CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S): Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S): Patricia PERSAIS donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Olivier TORTELIER à Ronan GUIBERT, Loïc HERVOIR à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE à Karine CHEVALIER, Nicolas ELLEOUET à Nathalie BERTHO

<u>ABSENT(S)</u>: Aurélie SAULNIER (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BERTHO

Finances 2023.10.004 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AIGUILLES ET CROCHETS »

M. Laurent KERIVEL, adjoint aux Associations, explique que, dans le cadre du festival BD, l'association « Aiguilles et crochets » participe et vient en soutien à l'organisation et la logistique, notamment en prenant en charge l'achat des matières premières qui sont nécessaires à la confection des desserts proposés le jour du festival aux auteurs et bénévoles.

En ce sens, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 € à cette association.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la demande présentée par l'association « Aiguilles et crochet »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- RECONNAÎT d'intérêt communal l'achat de matières premières effectué par l'association « Aiguilles et crochet »,
- DECIDE d'attribuer à cette association une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 300 €.
- DIT que cette subvention sera versée à l'association, sur présentation des dépenses réalisées,
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget principal 2023,

Sille-et-Vila

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire Mis en ligne le 31/10/2023 Le Maire Norbert Saulnier